

PREMIER NUMERO...
COURS DE LA BOURSE...
Le Numéro



PREMIER NUMERO...
COURS DE LA BOURSE...
Le Numéro

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 24 NOVEMBRE 1909

83me Année

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. LES DEBATS DE L'AFFAIRE STEINHEIL

FAITS MATERIELS.

L'indifférence.—Contre l'accusée—Remy Couillard affirme que Mme Steinheil, une fois délivrée, ne s'inquiéta ni de sa mère ni de son mari et ne tenta nullement d'aller voir auprès d'eux.—Pour l'accusée—M. Lecocq déclare simplement qu'elle lui a dit : « Mon mari, pourquoi ne vient-il pas ? »

Le cambriolage.—Contre—Le fait qu'un billet de 50 francs fut laissé en vue, qu'une bague fut dérobée et la montre d'or laissée en vue, que la pendule de la cheminée de M. Steinheil fut retrouvée dans un placard indiquant-il des cambriolages ?

Le commissaire de police Buchotte.—Contre—Le commissaire de police Buchotte déclare avoir eu l'impression qu'il ne pouvait être en présence d'un vulgaire cambrioleur.

M. Bonnot.—Contre—M. Bonnot déclare que la position du cadavre de M. Steinheil à côté d'une petite table excitait toute idée de lutto.

Le lit était à peine défait.—Les habits soigneusement pliés sur la chaise, la porte-monnaie et la montre restés dans la poche, les souliers et pantoufles pas même dérangés.—Pour—Remy Couillard avoue que le chef de la porte d'entrée avait été perdue plusieurs jours avant le crime.

Les instruments du crime.—Contre—Couillard déclare, et c'est établi que les cordes et l'épave venaient d'un placard de la maison et son de dehors.

La pendule.—Contre—D'après les déclarations de Mme Steinheil, la double crime et le cambriolage auraient été exécutés entre minuit, qu'elle entendit sonner, et minuit dix, heures où furent arrêtées les aiguilles. L'accusation fait ressortir que ce temps est bien court et que des déclarations n'auraient pas pu être marquées à leur crime.

Les taches d'encre.—Contre—Il est établi par les témoins que les couvertures de Mme Steinheil n'étaient pas relevées jusqu'au genou, et qu'ailleurs qu'elle porte une tache au-dessus du genou, ni couverture, ni drap, ni chemise ne portent trace d'encre.—Pour—D'après le rapport du commissaire de police Buchotte, Couillard aurait au début déclaré que Mme Steinheil était nue sur son lit.

Le retour impasse Rossin.—Contre—Il est établi par le registre de la poste que, tandis que Mme Steinheil soutient n'avoir déposé qu'à Paris de rester à l'Impasse Rossin à cause de la santé de sa mère, dès avant de quitter Bellevue elle téléphona à M. Baisson de venir absolument coucher au Vert-Logis pour garder les enfants.—Pour—Mme Steinheil explique que si sa mère est descendue chez elle et non chez sa sœur, c'est parce que, malade de rhumatismes, elle ne pouvait monter les cinq étages de celle-ci.

humaine. C'est net, scientifique, écrivain.

Mais... Mais, répond la défense, cela nous est parfaitement égal attendu que je vous défie d'établir que le tampon analysé est le vrai. Certes, le docteur Balthazar l'a retiré du scellé N° 1 sur lequel M. le commissaire de police Buchotte avait écrit : « Tampon d'ouate qui servit à étouffer Mme Steinheil ». Mais qui l'avait saisi et mis dans ce scellé ? « Pas moi », répondent les docteurs Balthazar, Ogier, Courtois, Saffit, Achery, Paeck, Leffèvre.—Qui donc alors ?

Trois magistrats étaient qualifiés pour assurer l'indiscutable authenticité de cette pièce importante entre toutes pour la manifestation de la vérité : M. le commissaire de police Buchotte, le juge d'instruction Leydet, le chef de la Sûreté Hamard. Tous trois ont été là. Par les soins et sous le contrôle duquel le tampon a-t-il été mis dans le scellé paraphé par M. le commissaire de police ? Il faut qu'à la barre et par la déposition de ces magistrats, sans ambiguës et sans ambigüité possible cette fois, ce point soit définitivement établi. Sinon, qu'on ait au moins la loyauté de jeter cela au panier et qu'on ne vienne plus se servir de cette arme touchée pour accabler une femme.

Autre point. A la barre, hier, le docteur Achery a formellement contredit certaine partie de sa déposition à l'instruction, laquelle constituait une charge très grave contre Mme Steinheil. M. Achery fut à l'Impasse Rossin l'ami des jours heureux ; à l'heure où celle dont il fit l'hôte se débattait le plus atroce des situations, il est venu hautement, à la face de tous, lui tendre la main. C'est le fait d'un galant homme.

Mais l'accusation n'a pas le droit, elle, de faire du sentiment. Hier, Remy Couillard affirmait mensonger le rapport de commissaire de police ; aujourd'hui, le docteur Achery sousait celui de juge d'instruction de n'avoir pas traduit sa pensée ; demain, dit-on, M. Borda s'inscrira en faux contre les dépositions qu'on lui prête.

Qu'est ce à dire, et l'accusation s'en tiendra-t-elle là ?

Confronté avec Remy Couillard, le commissaire de police a maintenu la véracité de son rapport et la défense en tirera argument. Pourquoi le juge d'instruction ne serait-il pas appelé à maintenir les siens ? « Secret professionnel », va-t-on dire. Je réponds, moi : « Vérité d'abord ».

Ainsi du moins, s'il se produit, l'acquiescement ne serait-il plus appaissant comme la faillite de la justice.

Ne prend-elle point figure un peu stupéfiante, celle-ci, quand on entend des agents, chargés de la découverte de la vérité, s'écrier, comme M. Poce, hier : « Mme Steinheil, elle-même, m'aurait avoué qu'elle était coupable, que je ne l'aurais pas crue ! » Certes, Mme Steinheil a dû être fatiguée de sa lutte, et les méchantes personnes peuvent être un verrou pas sans étonnement que vit toujours la race généreuse des Don Quichottes ; mais ce n'est pas moins à un miracle que, comme Couillard, M. Barlingham doit, après les déclarations de l'accusée, de ne pas peut-être porter sa tête sur l'échafaud. Et n'était-ce pas toute la philosophie de l'aventure, cette phrase de M. l'avocat général : « Comment avec pareils agents s'étonner des erreurs de pareil dossier ? »

Parole profonde, mais qui dépasse l'incident d'hier. Déjà, de l'avis des experts mêmes, la pluralité des criminels apparaissait certaine, et voici même le vol des lésives qui prend une singulière apparence de réalité. Aussi bien, de l'ensemble actuel des débats peut-on déjà tirer cette impression formelle : Si, de sa propre autorité, le président pose la question de complicité, c'est la condamnation certaine ; s'il s'agit de la question d'auteur principal du double crime, c'est l'acquiescement.

Or, la justice a-t-elle que celle-ci. Pourquoi ?

"Merveilleux"

Pour les Femmes

"Ma femme", écrit D. W. Bates, de Caldwell, O., "considère le Vin de Cardui merveilleux, et croit qu'elle lui doit la vie. Elle a souffert pendant quelque temps de maux partiels; aux femmes, qui dorment des semaines, mais après avoir pris quelques bouteilles de Cardui elle a été soulagée, et elle peut maintenant vaquer aux soins du ménage sans éprouver aucune douleur." Cardui a été d'un grand secours pour ma femme, et selon nous c'est le plus grand médicament qu'il y ait au monde pour les femmes."

De pareilles lettres arrivant chaque jour, qui peuvent blâmer ceux qu'enthousiasme la vertu d'un médicament.



Mrs. D. W. BATES
Caldwell, Ohio.

PRECIEUX LIVRE GRATIS

Demandez par écrit le Livre de 34 pages intitulé "The Treatment for Women" décrivant les symptômes des Maladies de Femme et donnant les meilleurs remèdes pour les rendre saines. Le livre est envoyé gratuitement aux femmes. Expédier gratis, sans obligation. Adresse: January Dept., The Chattanooga Medicine Co., Chattanooga, Tenn.

Prenez CARDUI

reconnut qu'il pouvait y avoir 4500 fr. en caisse.

L'homme suspect.—Pour—M. et Mme Geoffroy affirment que la nuit du crime, vers minuit vingt ou vingt cinq, ils ont vu, impasse Rossin, un individu qui semblait faire le guet et s'est sauvé voyant qu'on le regardait.

Après le Crime.

Les hommes en liberté.—Contre—Toutes les pistes indiquées par Mme Steinheil, Burlington, etc., sont reconnues fausses.

Elle a avoué, à un moment, que l'histoire des lésives était inventée de toutes pièces. Pour—M. Harris Fieschberg, acteur au théâtre Hébreu, dépose qu'à la date du crime des lésives furent volées à son théâtre.

Les bijoux.—Contre—Mme Steinheil a avoué que les bijoux qu'elle disait volés avaient été par elle laissés au Vert-Logis, puis remis par elle au bijoutier M. Souley pour les rendre méconnaissables en les transformant.

Mes lettres d'elle à M. Souley établissent qu'elle cherchait à empêcher de parler.

L'explication qu'elle a donnée, à savoir que les bijoux qu'elle voulait faire transformer à cause de sa fille, venaient de ses amants, est démentie par ce fait que l'un d'eux, notamment, la bague de saphirs, était au service de son mari.

Les tapisseries.—Contre—Couillard affirme que Mme Steinheil lui ordonna de déclarer volées des tapisseries qu'il déclare n'avoir jamais existé.

La perle.—Contre—Mme Steinheil a avoué avoir mis dans le portefeuille de Remy Couillard la perle qui l'a fait arrêter.

Le diamant.—Contre—Mme Steinheil a avoué avoir mis dans le grenier le diamant que découvrit M. Hamard lors de l'arrestation de Remy Couillard.

Tel est aujourd'hui le bilan de l'accusation et de la défense. Nous le compléterons à la fin des dépositions.

Le Cinquième Audience.

Paris, 24 novembre.

Qui sait, disions-nous l'autre jour, si l'on n'en sera pas bientôt amené à répéter le fameux : "Qui trompe-t-on ici ?" Elle apparaît cette heure singulièrement proche aujourd'hui ; aussi bien tous ceux qui ont encore au cœur le souci de la justice et de son honneur ont-ils le droit de se redresser et de dire : "Assez de compromission !"

Non pas, comme d'habitude le voudrait dire, que l'accusation soit d'ores et déjà réduite à néant. Hier encore, elle a, contre l'accusée, apporté de nouvelles charges singulièrement graves. Cette simulation de faiblesse que dénonce le médecin expert, lorsque voulant expérimenter sa force au dynamomètre, elle sera si peu l'instrument enregistré qu'elle apparaîtra presque faible qu'une fillette de treize ans, alors que la menstruation masculine, au contraire, accuse chez elle une force supérieure à celle de la moyenne des femmes. Cette constatation faite par le docteur Balthazar, à savoir que la marque bien relevée sur le genou de Mme Steinheil vient non pas de l'encre noire violette renversée sur le tapis, mais est associée à la tache qui marquait un des doigts du mort. Tout cela n'est-il pas singulièrement troublant ?

Mais il est d'autres points d'une gravité telle que la justice n'a plus le droit aujourd'hui de ne pas faire la lumière, toute la lumière.

Avec une irréfragable et scientifique netteté, le docteur Balthazar est venu exposer à la barre par quelles expériences il a pu établir que le tampon d'ouate qui aurait étouffé Mme Steinheil n'avait jamais été en contact avec la salive d'aucune bouche

DEPECHEES Télégraphiques

Le congressiste de Armond est brûlé vif dans un incendie.

Kansas City, Mo., 23 novembre.—Le congressiste David A. de Armond, l'un des plus anciens membres du Congrès des Etats-Unis, et son petit-fils Waddie, âgé de 6 ans, ont péri dans un incendie qui a détruit la résidence de la famille de Armond à Butler.

Malgré de longues recherches parmi les décombres, il a été impossible de découvrir les deux cadavres et on a tout lieu de croire qu'ils ont été totalement incinérés.

Le feu a éclaté ce matin à 3 heures et s'est rapidement propagé avant l'arrivée des secours. Mme de Armond habitait le premier étage et a réussi à s'enfuir dans ses vêtements de nuit. En arrivant dans la rue elle a été saisie d'une crise nerveuse et a perdu connaissance.

Le congressiste de Armond et son petit-fils occupaient le deuxième étage. La maison, entièrement construite en bois a flambé très rapidement, et en moins de vingt minutes ne présentait plus qu'un amas de décombres.

Mme Hattie Clark, fille de M. de Armond, croit que le congressiste a péri en voulant sauver son petit-fils Waddie qui appelait au secours. On suppose que les deux victimes, suffoquées par l'épaisse fumée, ne sont pas parvenues à trouver une issue pour échapper.

La catastrophe s'est accomplie d'une manière si rapide et l'excitation était telle qu'il a été impossible aux personnes présentes de se rendre exactement compte de la façon dont M. de Armond et son petit-fils ont péri.

M. James de Armond, fils du congressiste qui habitait une maison adjacente, a fait une tentative désespérée pour se porter au secours des deux malheureux.

Il s'élançant dans le foyer de l'incendie lorsque des voisins, jugeant qu'il courait à une mort certaine, le saisirent par les bras et malgré ses protestations l'entraînèrent dans la rue.

—Washington, D. C., 23 novembre.—La nouvelle de la mort tragique du congressiste de Armond a causé de profondes regrets dans les milieux officiels à Washington où le défunt était bien connu et jouissait de l'estime générale.

M. David A. de Armond avait

été élu à la Chambre en 1882 et représentait le Sixième District Congressional du Missouri, et avait été lors constamment siége dans ce parlement.

Le parti démocratique perd en lui un de ses chefs les plus influents. C'était un orateur de talent, très versé dans tous les sujets de politique nationale mais plus particulièrement dans les questions ouvrières dont il avait fait une étude spéciale.

M. de Armond était né le 18 mars, 1844 dans le comté de Blair, Pennsylvanie. Il laisse une veuve, trois fils et une fille.

Kansas City, 23 novembre.—Après de nouvelles recherches on a finalement découvert cet après-midi, sous un amas de décombres les corps partiellement carbonisés du congressiste de Armond et de son petit-fils Waddie.

Les cadavres gisaient côte à côte et à juger par la position qu'ils occupent au moment où la mort les a surpris on en déduit que M. de Armond portait son petit-fils dans ses bras.

Un gâteau monstre.

New York, 23 novembre.—Le gâteau qui sera offert au président Taft à l'occasion du Jour d'Actions de Grâce a été cuit aujourd'hui dans une boulangerie de Newark.

Demain ce gâteau, le plus grand qui ait jamais été confectionné en Amérique, sera porté à Washington par un comité de l'Union des boulangers.

La cuisson de ce gâteau a nécessité 6 heures et le travail d'une demi-douzaine de pâtisseries. Il pèse cinquante livres, a un diamètre de 25 pouces et une épaisseur de cinq pouces.

LA CHAMBRE DES LORDS

Londres, 23 novembre.—A la séance de l'après-midi Lord Cromer a ouvert le débat sur le budget en déclarant qu'il était opposé aux mesures financières proposées, mais que néanmoins il ne supporterait pas la motion de Lord Lansdowne, visant à rejeter le budget.

Cette déclaration a été écoutée avec le plus grand intérêt, car elle indique l'attitude probable du parti unioniste, dont Lord Cromer est un des chefs reconnus.

Funérailles du Rev. John B. Tabb.

Richmond, Va., 23 novembre.—De nombreux prêtres du diocèse catholique de la Virginie et du Maryland, des délégués des Vétérans Confédérés et de nombreuses organisations civiles ont assisté aujourd'hui aux obsèques du Rev. John B. Tabb, le pasteur-poète.

Le Dr Magru a fait l'éloge du défunt en prédisant l'immortalité des œuvres littéraires de Tabb, et en comparant le priérite à Dante, Milton et Shakespeare.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière du Calvary, dont une section est réservée aux prêtres du diocèse.

Explosion attribuée à la Main Noire.

Danville, Ill., 23 novembre.—Une explosion de dynamite dans le magasin de fruits et de vin de Joseph Mascari, 13, rue du Collège, a démolit, ce matin, environ 25 bâtisses dans le district commercial de cette ville.

Mascari, qui est Italien, croit la Main Noire responsable de l'explosion.

Les dégâts se monteront de \$50,000 à 75,000. On a entendu l'explosion à trois milles de l'endroit et les maisons ont vacillé à plus d'un mille de distance. Un feu a éclaté dans le district immédiatement après l'explosion mais il a été promptement éteint.

Suicide ou accident.

New York, 23 novembre.—Mme Daisy Von Marlow, âgée de 25 ans, la femme de Clyde Von Marlow, éditeur d'une petite revue artistique, récemment de Dayton, Ohio, est morte aujourd'hui dans un appartement fashionable de la rue Cinquième Ouest.

Une bouteille contenant du poison ayant été trouvée sur un bureau dans sa chambre on suppose qu'elle s'est peut-être accidentellement empoisonnée.

Faits précédant le crime.

Le chien Turc.—Contre—Remy Couillard affirme que Mme Steinheil lui fit ramener le chien Turc chez ses maîtres Geoffroy parce "qu'il sentait le bouc" et que M. Steinheil, après qu'il eut crevé un papier, ne demanda nullement son explication. M. Geoffroy reconnaît que Couillard tint ce propos en rendant le chien.—Pour—Mme Geoffroy déclare que Couillard, en ramenant le chien, dit que Mme Steinheil le renvoyait pour avoir crevé un dessin et parce qu'il sentait mauvais. Elle nie le propos : "Il sent le bouc".

La gêne du ménage.—Contre—Couillard établit que, sur six mois de service, deux mois et demi lui étaient dus.

M. Bonnot, beau frère de M. Steinheil, raconte qu'il prêta souvent de l'argent à celui-ci ; notamment que son beau-frère, en novembre 1907, lui emprunta 20 francs, parce qu'il n'y avait plus rien à la maison.—Pour—L'expert, d'après Mme Steinheil,

FELIX BELLE.

A continuer

FLIXIR ALIMENTAIRE DUCRO

Fiebre Jaune
Fiebre Typhoïde
Fiebres Intermittentes
Fiebres Paludéennes

JETEZ LES YEUX SUR NOS VITRINES

124 pieds rue N. Remparts—100 pieds rue Iberville.

VOUS Y VERREZ LA PLUS BELLE EXPOSITION DE

MEUBLES

En ville dans la plus Grande Vitrine au Sud—124 pieds de long, remplie de Meubles de la Meilleure Qualité que nous vendons moins cher qu'on ne vous ferait payer ailleurs des marchandises inférieures. Nous pouvons meubler votre

MAISON DE LA CAVE AU GRENIER

Et Bien le Faire—Exactement comme vous le voulez




FRANCIS AND PAUL MAESTRI FURNITURE CO.

LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHÉ EN VILLE.
124 R. N. REMPARTS—100 R. IBERVILLE. Phone N. 242